

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2677/2020	Objet : Autorisation de dépôt de dossier de subvention dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) pour la requalification de l'avenue des Bruyères et la création d'une continuité cyclable du rond-point des Bois au rond-point des Bagaudes.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Pouvoirs : 6

Absents : 4

Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 7 février à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 janvier 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Alphonse BOYE, Florence TORRECILLA, Virginie LECARDONNEL, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Claude-Olivier BONNEFOY, Dominique MAIGNAN, conseillers municipaux

Absents représentés : Arlette LEPARC donne pouvoir à Pierre BORNE, Alain BOUKRIS donne pouvoir à Jean-Luc DESPREZ, Joël VILLAÇA donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI, Nathalie BOIXIERE donne pouvoir à Marie-France PELLETEY, Maryse MATHIEU donne pouvoir à Martine HARBULOT, Samantha CRISIAS donne pouvoir à Alphonse BOYE.**Absents** : Hakima OULD SLIMANE, Alexandre RICHE, Raymond CANTAREL, Fabrice LEVEAU.

Madame Virginie LECARDONNEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Considérant** que la commune projette d'engager des travaux de requalification de l'avenue des Bruyères et la création d'une continuité cyclable du rond-point des Bois au rond-point des Bagaudes ;**Considérant** que la commune mène une politique active de recherche de subventions pour la réalisation de son programme d'investissement ;**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A l'unanimité****ARTICLE 1 : SOLLICITE** le concours financier du Ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour la requalification de l'avenue des Bruyères et la création d'une continuité cyclable du rond-point des bois au rond-point des Bagaudes pour un montant de 333 400 € HT, soit 400 080 € TTC.**ARTICLE 2 : SOLLICITE** une subvention à hauteur de 40 % du montant prévisionnel de l'opération mentionnée dans l'article 1 de la présente délibération.**ARTICLE 3 : DIT** que les crédits alloués aux travaux seront inscrits au budget 2020 section investissement.**ARTICLE 4 : AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette opération.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 7 février 2020



Sylvie GERINTE

Maire de Marolles-en-Brie